

Cet article est disponible en ligne à l'adresse :

http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=INSO&ID_NUMPUBLIE=INSO_143&ID_ARTICLE=INSO_143_0005

Québec/France : des recherches sociales en miroir. Aux prises avec la mondialisation des savoirs

par Frédéric LESEMANN et Claude MARTIN

| Caisse nationale des Allocations familiales | Informations sociales

2007/7 - N° 143

ISSN | pages 5 à 15

Pour citer cet article :

— Lesemann F. et Martin C., Québec/France : des recherches sociales en miroir. Aux prises avec la mondialisation des savoirs, Informations sociales 2007/7, N° 143, p. 5-15.

Distribution électronique Cairn pour Caisse nationale des Allocations familiales.

© Caisse nationale des Allocations familiales. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Frédéric Leseman – Institut national de la recherche scientifique (INRS), Université du Québec, Montréal

Claude Martin – UMR 6051 CNRS, IEP de Rennes/Université de Rennes-I et LAPSS-ENSP

Québec/France : des recherches sociales en miroir

Aux prises avec la mondialisation des savoirs



Peut-on parler d'attraction et d'influence mutuelles, dans le champ de la recherche sociale, entre la France et le Québec ? S'agissant des principaux domaines que nous abordons dans ce dossier (la lutte contre la pauvreté, les politiques familiales et la prise en charge de la dépendance), il semble bien que les sources d'inspiration et les "bonnes pratiques" s'élargissent – et se dirigent notamment vers l'Europe du Nord. Mais il apparaît surtout que la conception libérale gagne aussi du terrain dans les deux pays. En ce sens, leur évolution est comparable.

Les relations scientifiques en matière de recherche sociale se sont beaucoup développées entre la France et le Québec, depuis les années soixante. De véritables réseaux d'échange de professeurs, d'étudiants, mais aussi d'influence conceptuelle, méthodologique, autant que de savoir-faire et de pratiques sociales se sont constitués dans de très nombreux domaines d'intervention sociale, dont ceux traités ici : la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, les politiques familiales et les mesures de conciliation travail/famille, la prise en charge des personnes dépendantes, particulièrement des personnes âgées.

Les articles réunis dans ce numéro témoignent de la proximité qui demeure entre nos deux espaces, que ce soit en termes de priorités d'intervention ou de manières de penser et de construire l'action. Pour autant, cette proximité tend à se diluer aujourd'hui. La Belle Province comme l'Hexagone sont pris ensemble dans un mouvement de restructuration des questions sociales à l'échelle

des pays développés. Demeurent cependant la volonté pour le Québec de se distinguer nettement du modèle États-unien, en affirmant ses particularités, mais aussi celle de la France de défendre, au sein de l'Union européenne, un modèle social spécifique.

L'évolution des relations entre les deux communautés savantes

C'est au début des années quatre-vingt que les relations bilatérales entre la France et le Québec se sont véritablement développées dans le domaine de la recherche sociale, pour connaître leur apogée au début des années quatre-vingt-dix. Les initiatives françaises de la Mission interministérielle de recherche (MIRE), prises par le gouvernement socialiste, en 1981, ont contribué à inspirer l'organisation gouvernementale de la recherche au Québec. Et ceci sur deux plans : celui de la coopération entre ministères pour définir des thèmes de recherche transversaux, et celui d'une définition partenariale des thèmes prioritaires de recherche entre agents ministériels et chercheurs, inaugurant ainsi ce qu'on appellera plus tard, au Québec, la recherche "orientée" ou "contextualisée", ce que l'on qualifie, en France, de "recherche appliquée". Dans ce type de recherche, les chercheurs sont invités à situer leur activité dans le cadre de thématiques ciblées tout en conservant leur indépendance au plan des cadres théoriques et des méthodes mis en œuvre. Les thèmes de recherche sont en principe définis avec les partenaires utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, dans une perspective qu'on qualifie aujourd'hui de co-construction des connaissances.

Cette manière originale de rapprocher les producteurs et les acteurs de la recherche a influencé les pratiques et les stratégies de financement de la recherche sociale au Québec, en particulier celles du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC), qui a inauguré des "actions concertées" thématiques non seulement pluri-ministérielles, mais également souvent financées par divers organismes de la société civile. Il faut toutefois préciser que, dans le même temps, le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSHC), sous l'influence d'une vaste réflexion internationale entreprise par l'OCDE et l'UNESCO sur le

rôle de la recherche en sciences sociales ⁽¹⁾, inaugurerait lui aussi une sorte de révolution en consacrant une partie croissante de son budget à la “recherche orientée”, à des “actions (de recherche) stratégiques”, à des programmes qualifiés d’Alliances de recherche Université-communauté (ARUC), qui tous visaient à permettre de développer la pertinence des projets de recherche en fonction d’utilisateurs potentiels de leurs résultats. Soyons clairs toutefois : dans toutes ces opérations d’orientation de la recherche académique vers un objectif de pertinence sociale, les universitaires ont généralement offert leur collaboration et les principes de l’indépendance de la recherche ont été respectés. L’influence de l’expérience de la MIRE sur l’organisation de la recherche au Québec s’est donc exercée dans un contexte international (OCDE, UNESCO) dont les pays anglo-saxons, y compris le Canada, ont été activement partie prenante.

Aujourd’hui, autant les relations entre la France et le Québec sont bien établies, et sans doute productives, autant chacun des partenaires semble être davantage mobilisé par la dynamique continentale de laquelle il participe tout naturellement, et donc actif dans l’ensemble géopolitique auquel il appartient. Les chercheurs français se mobilisent de plus en plus sur les programmes européens de recherche {les programmes cadre de recherche et de développement technologique (les PCRDT) de la Commission européenne}, quand les chercheurs québécois, sans être véritablement absorbés par la logique des accords de libre-échange continentaux, puisqu’il n’existe pas de programme de recherche dans le cadre de ces accords, sont tout de même influencés par le processus d’intégration continentale des Amériques et par le poids politique et idéologique qu’y exerce la puissance américaine. Il y a indéniablement eu un réalignement des influences et des alliances qui contribue à réduire l’investissement de chacun des groupes nationaux de chercheurs dans les relations France-Québec, au moins pour ce qui est du secteur de la recherche sociale. Les échanges de professeurs et d’étudiants québécois se sont, en trente ans, progressivement réorientés de la France (qui les accueillait pour moitié) vers le Canada anglais, vers les États-Unis et même vers

l'Amérique latine, la France ne comptant plus aujourd'hui que pour 15 % de l'accueil des contingents annuels. Dans le même temps, l'idéologie de la "société du savoir", symbole des processus de mondialisation des relations internationales en matière de recherche, a envahi les sciences sociales, affaiblissant d'autant la spécificité des relations entre la France et le Québec. C'est du moins au nom de cette "révolution" des paradigmes, et des pratiques qu'elle autorise, que se développe la recherche sociale au Québec, comme de plus en plus en France. Là encore, l'influence de l'UNESCO, de l'OCDE, de la Banque mondiale ou de la Commission européenne est patente. On appelle à la constitution de systèmes nationaux de recherche et d'innovation, en étroite interaction entre eux, qui incorporent activement les connaissances sociales devant permettre d'assurer la cohésion des sociétés, qu'il s'agisse de lutter contre la pauvreté et les inégalités, de renforcer les solidarités, ou encore d'accroître la productivité des entreprises et de favoriser le développement de l'emploi et des compétences. Dans cette perspective, le rapprochement ou l'articulation entre les thèmes de recherche académiques et les besoins des entreprises, la réponse aux problèmes sociaux ou encore les politiques gouvernementales sont activement recherchés. C'est à ce titre et à cette condition de pertinence sociale et économique que la recherche en sciences sociales "orientée", pluridisciplinaire et partenariale peut être poursuivie et financée. La récente création d'une Agence nationale de la recherche (ANR), en France, témoigne d'un processus tout à fait analogue, au risque parfois d'une certaine instrumentalisation des sciences sociales et de leur contribution.

Les influences conceptuelles et méthodologiques en matière de politiques sociales

Au-delà de ces grandes tendances et orientations, le Québec, en vertu de son identité francophone, a puisé abondamment, et puise toujours, dans les productions théoriques françaises pour construire ses objets d'analyse, du moins pour un certain nombre de chercheurs. Car il faut immédiatement ajouter qu'en tant que véritable carrefour culturel, consommateur et passeur de cadres

d'analyse et de méthodes, il se nourrit également de productions théoriques d'origine nord-américaine. Il est amené à en faire une synthèse, selon les thèmes de recherche et les auteurs. Il serait peut-être plus réaliste de reconnaître que certaines recherches sont menées dans une tradition analytique d'influence française, et d'autres nord-américaine, car l'articulation des deux est rare. D'autant plus que les méthodes utilisées, quantitatives ou qualitatives, sont tendanciellemment plutôt inscrites dans l'une des traditions que dans l'autre.

Évidemment, ces traditions renvoient à des sensibilités politiques différentes : la référence à la France est prisée par les chercheurs qui orientent leurs travaux en fonction de préoccupations de justice sociale, de droits collectifs ; la référence à l'univers anglophone est généralement associée aux auteurs qui reconnaissent la prééminence du marché, de l'individu et de sa liberté d'initiative. Les premiers invoquent et apprécient le “*modèle social français*” ; ils s'intéressent aux débats relatifs à l'“Europe sociale” défendue par la France contre le “tout marché” promu par les Britanniques. Les seconds considèrent ces débats inutiles, insistant sur l'efficacité d'une régulation par le seul marché. Ces tensions, les Québécois, de par leur position géopolitique, les vivent quotidiennement, même si l'État qu'ils se sont donné, avec la Révolution tranquille des années soixante, a développé un “modèle” social-démocrate unique en Amérique du Nord, sachant qu'aujourd'hui, ce “modèle” commence à être sérieusement remis en cause.

Pour ce qui concerne les influences conceptuelles françaises, et pour illustrer l'intérêt et en même temps les écueils de ces influences, souvent acceptées sans analyse critique et donc “importées” telles quelles, nous mentionnerons l'usage qui est fait dans la littérature québécoise de trois notions françaises régulièrement utilisées dans les travaux relatifs tant à l'analyse de la pauvreté qu'à celle de la famille. Ainsi, à la suite de l'ouvrage fondateur de Robert Castel (1995), plusieurs auteurs font référence à la “société salariale”, comme si cette “société” – avec ce qu'elle implique de rapport à la stabilité du travail et de l'emploi, à une conception ternaire des âges de la vie et de la retraite, à la répartition des rôles familiaux entre les hommes et les femmes, etc.,

tous éléments constitutifs de la protection sociale des États-providence – avait connu une portée et un destin universels. Or de récentes études d'historiens américains et canadiens établissent que seule la moitié environ des travailleurs nord-américains auraient connu une forme de travail typique d'une société salariale, dont certains auteurs considèrent pourtant l'existence comme une évidence.

Sur un autre plan, les études québécoises relatives à l'analyse de la pauvreté et à la lutte contre la pauvreté établissent souvent, à la suite de Robert Castel (1995) toujours, à propos de la “*désaffiliation*”, ou du Bourdieu de **La misère du monde** (1993), une équivalence entre pauvreté et exclusion. Or si, en France, dans la tradition républicaine, l'exclusion renvoie à une notion de non-réalisation effective de droits sociaux, à un déni de droits fondamentaux, au Québec, elle évoque surtout, dans une tradition libérale d'interprétation de la pauvreté, une pauvreté économique extrême qu'un processus statistique permet de repérer, consacrant autant de groupes cibles de personnes en situation sociale d'extrême dépendance, parce qu'ils ne parviennent pas à assurer seuls leur autonomie au plan économique.

Un dernier exemple d'équivoque possible à propos de concepts qui, sous un même mot, évoquent des réalités historiques et institutionnelles différentes : les politiques territoriales se nourrissent des travaux français concernant la décentralisation et la territorialisation des politiques, sans comprendre la vaste problématique, spécifique à la France, d'un État centralisateur qui déploie différents niveaux administratifs auxquels il accorde une autonomie, tout en demeurant fondamentalement centralisé. À l'inverse, on constate que les chercheurs français ont toujours de la difficulté à saisir ce qu'on appelle, au Québec, les ressources ou les activités communautaires ; la notion de communauté paraissant inassimilable par une culture républicaine.

Trois domaines d'application

> La lutte contre la pauvreté

La France a adopté, en 1998, une loi sur la pauvreté et les exclusions sociales qui a indéniablement influencé la loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion

sociale, promulguée au Québec en 2002 (2). Toutefois, les conceptions sous-jacentes de la pauvreté et de l'exclusion, comme on vient de le mentionner, sont très différentes entre les deux lois. Autant la France se rattache à une tradition républicaine fondée sur des droits collectifs, autant le Québec, au-delà d'un discours fondé sur les droits également, mais ici sur les droits individuels, se rattache à une tradition libérale qui l'amène à lire la pauvreté essentiellement en termes économiques d'insuffisance de revenu, et donc à développer une logique de groupes cibles définis par leurs manques, que des programmes spécifiques bien encadrés parviendraient à réinsérer en emploi, source légitime d'un revenu autonome. L'approche par la pauvreté d'abord économique, et donc par la réinsertion en emploi, source légitime d'un revenu individuel autonome, privilégiée par le Québec, s'opposait, jusqu'à la fin des années quatre-vingt-dix, à l'approche par l'exclusion, choisie par la France et favorisant l'intégration sociale par l'accès à des droits sociaux effectifs, incluant un droit à l'emploi. L'exclusion est considérée, en France, comme la manifestation du déclin de la "société salariale", de la rupture du lien social caractéristique de cette société, et de l'échec des mesures de protection sociale qui l'encadrerait. On y parle de revenu de solidarité, alors qu'au Québec, on se centre sur l'accès à l'emploi, au marché du travail par des mesures de qualification et d'accompagnement des individus défaillants, en réanimant la vieille distinction entre personnes aptes et inaptes au travail et en favorisant les mesures dites d'activation des dépenses sociales.

Toutefois, cette logique de l'efficacité et du recours aux dépenses actives gagne du terrain en France également. Tout comme au Québec, la recherche sociale cherche de plus en plus à connaître les facteurs personnels menant à la pauvreté, les trajectoires permettant de comprendre le rôle spécifique, et les interactions, de la vie familiale, professionnelle et scolaire dont les influences croisées mènent à la pauvreté, sachant que les transitions entre les événements de la vie peuvent entraîner les individus dans une carrière de pauvreté ou, au contraire, leur permettre, avec un appui institutionnel, d'en sortir ou de l'éviter. La création, en 2003, d'un Revenu minimum d'activité (RMA), en France, témoigne de cette logique

d'activation et de la recherche d'une réinscription des individus fragiles sur le marché du travail, au risque de voir se développer un phénomène bien connu du monde anglo-saxon : les travailleurs pauvres.

> Les politiques familiales et les mesures de conciliation travail/famille

Le Québec est le seul État des Amériques à avoir institué, dès les années soixante, une série de mesures de portée générale qui, compte tenu de leur développement et de leur complémentarité croissants au cours des quarante dernières années, permettent de prétendre que le Québec dispose actuellement d'une politique familiale explicite, digne de ce nom. L'influence de la France a bien sûr été considérable dans ce domaine. Outre les allocations familiales, des mesures de conciliation travail/famille, d'accueil des enfants en garderie, puis en maternelle, de congé de maternité, devenus des congés parentaux, de mesures de retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite, un modèle de fixation des pensions alimentaires, un programme universel de perception des pensions alimentaires, une médiation familiale gratuite pour les couples en processus de rupture ont été progressivement instaurés, à partir de 1967, jusqu'à aujourd'hui.

Pour autant, la source d'inspiration de la politique familiale au Québec tend de plus en plus à se déplacer vers le nord de l'Europe. C'est dans les pays scandinaves, en effet, que l'on trouve les "bonnes pratiques" en matière de conciliation vie familiale/vie professionnelle, de congés parentaux rémunérés, d'assurance parentale, ou les mesures susceptibles de promouvoir plus efficacement l'égalité hommes/femmes, que ce soit sur le marché du travail ou dans le domaine du partage des tâches domestiques et de soins. De ce point de vue encore, il semble que la France comme le Québec aient changé de miroir ou d'horizon. Ils ne puisent plus autant que par le passé leurs sources d'inspiration dans ce regard croisé. Le développement de la recherche européenne a sans aucun doute joué un rôle important dans cette perspective. Ce que les institutions européennes qualifient de "bonnes pratiques" ou de *benchmarking* influence tout autant les recherches menées dans ce domaine de part et d'autre de l'Atlantique.

> **La prise en charge de la dépendance**

Le Québec est aux prises, comme la France, avec une population rapidement vieillissante, une disponibilité limitée de ressources d'hébergement, des familles peu disponibles pour une prise en charge à long terme de leurs membres dépendants à cause du haut taux d'activité des femmes et de l'éclatement fréquent des structures familiales. En conséquence, le Québec s'efforce de développer divers types de ressources de soutien ou d'aide à la dépendance : aide aux membres de la famille qui assurent le soutien, mesures de répit, hébergement intermédiaire dans des familles d'accueil, gradation des établissements en fonction du degré de dépendance et donc du type de services professionnels requis.

Si la recherche relative aux soins et à la prise en charge de la dépendance a, comme en France, été largement influencée par les travaux anglais et nord-américains anglophones consacrés aux diverses facettes du *caring*, celle relative à l'hébergement se porte aujourd'hui, entre autres, sur les structures coopératives ou d'économie sociale qui permettent d'organiser les soins, ou même l'hébergement, sur une base territoriale locale. Ces réflexions sont pour partie nourries par les travaux français sur l'économie sociale et solidaire (J.-L. Laville, 2005), mais également brésiliens, ce qui nous permet, une fois encore, de signaler la diversification croissante des sources d'influence. Ainsi dans diverses régions du Québec, des femmes sans emploi se sont réunies pour créer des coopératives ou des entreprises sociales (sans but lucratif) de soins à domicile. Ces initiatives leur ont initialement permis d'acquérir les formations et les compétences requises, puis d'organiser formellement les services, voire, dans certains cas, de mettre sur pied des ressources d'hébergement. Dans la plupart des cas, ces initiatives ont créé localement de nombreux emplois, et permis à des femmes sans emploi d'accéder au marché du travail. Ces entreprises établissent des contrats de services avec les agences gouvernementales régionales de services socio-sanitaires. Elles sont donc des sous-traitantes de programmes et services gouvernementaux, permettant d'assurer les services à moindres coûts, en vertu de niveaux de qualification moindres, d'une absence de syndicalisation, mais aussi d'un fonctionnement moins

bureaucratique et donc moins coûteux.

Ces problématiques qui combinent une logique de solvabilisation des ménages pour qu'ils se procurent des services et de développement d'un secteur d'emploi formel sont communes au Québec et à la France, ce qui rend toujours pertinente une comparaison entre les deux situations. Mais, une fois encore, il est manifeste que les expérimentations et les innovations ont lieu souvent ailleurs, ce qui conduit les chercheurs de ces deux espaces à se tourner vers d'autres expériences nationales.

Conclusion

L'influence intellectuelle autant que politique de la France en matière de recherche sociale est clairement inscrite dans l'histoire récente du Québec, du moins dans les domaines que nous avons identifiés. Cette influence est bien sûr également à l'œuvre dans d'autres domaines des politiques publiques tels que la santé, la santé publique, l'éducation, l'éducation des adultes, la formation professionnelle, etc. Réciproquement, il est évident que le Québec a constitué en France, durant les trois dernières décennies, une source d'inspiration pour certaines expérimentations (on peut penser, par exemple, aux pratiques de médiation pénale ou familiale), ainsi qu'une passerelle pour aborder la littérature et les politiques publiques anglo-saxonnes ⁽³⁾.

Cette influence tend toutefois à se diversifier et donc à se diluer au fur et à mesure que s'opèrent, dans le cadre des processus de mondialisation, les réalignements géopolitiques en fonction des grands ensembles continentaux. Toutefois, au-delà de ces réalignements, un enjeu majeur se profile, celui des cadres idéologiques d'analyse et de leur influence sur les pratiques sociales. Il nous apparaît que l'influence de la France au Québec a permis, jusqu'ici, de défendre et de promouvoir une conception la plus possible sociale de la réponse aux grandes questions de société que posent la pauvreté, l'évolution des familles, la dépendance, mais aussi la gouvernance des services. Or, l'incorporation idéologique et pratique croissante du Québec à l'ensemble continental américain réduit l'espace du social pour privilégier toujours davantage une conception libérale des réponses à ces grandes questions. La pression en faveur

d'une orientation croissante vers le marché comme réponse à ces questions est de plus en plus forte. Elle accompagne irrémédiablement le processus d'incorporation continentale. Mais parallèlement, un processus analogue a lieu en France, dont témoigne la redéfinition des débats publics concernant la protection sociale, que ce soit dans le domaine des retraites, de la protection maladie ou de la famille. Si les chercheurs dans le domaine des politiques sociales de part et d'autre ne trouvent plus, autant que dans un proche passé, des sources d'inspiration dans ce regard croisé, c'est sans doute parce que la demande sociale de connaissance s'est déplacée et que les comparaisons attendues ont changé d'échelle territoriale. Mais c'est peut-être aussi parce que nos deux "pays" sont pris dans un même mouvement général de libéralisation. En somme, la distance croissante qui semble séparer nos deux communautés de savoirs pourrait témoigner d'une plus grande ressemblance.

NOTES

1 - L'ouvrage phare consacrant cette orientation est sans conteste : Michael Gibbons, Camille Limoges, Helga Nowotny, Simon Schwartzman, Peter Scott, Martin Trow, **The New Production of Knowledge. The Dynamics of Science and Research in Contemporary Societies**, Londres, Thousand Oaks, New Delhi, Sage, 1994.

2 - Voir Pierre-Joseph Ulysse et Frédéric Lesemann, **Citoyenneté et pauvreté**, Presses de l'Université du Québec, 2004. Également Lionel-H. Groulx, "La stratégie de lutte contre la pauvreté : une comparaison France-Québec", **Nouvelles pratiques sociales**, n° 16, 2, 2005, p. 211-217.

3 - Les auteurs de cet article ont nourri ce dialogue en co-animant, depuis plus de vingt ans, aujourd'hui avec Jane Jenson, une revue internationale francophone sur les politiques sociales en France et au Québec, mais tenant compte de leur contexte respectif, européen et nord-américain : la revue **Lien social et politiques**.

Bibliographie

> Pierre Bourdieu (sous la dir. de), **La misère du monde**, Paris, Le Seuil, 1993.

> Robert Castel, **Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat**, Paris, Fayard, 1995.

> Jean-Louis Laville, **Sociologie des services, entre marché et solidarité**, Ramonville, Érès, 2005.